

**76^e Session Plénierè annuelle du Comité Executif du Programme du Haut-
Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
Genève, du 06 au 10 octobre 2025**

**Allocution de Son Excellence Monsieur Aristides Ocante DA SILVA, Ministre
de l'Administration du Territoire et des Collectivités Locales De la République
de Guinée-Bissau**

Son Excellence Monsieur Filipo Grandi, Haut-Commissaire ds Nations Unies pour les Réfugiés

**Monsieur le Président de 76^e Session Plénierè annuelle du Comité Exécutif
Mesdames et Messieurs Représentants de haut niveau des pays membres
Mesdames et Messieurs**

Permettez-moi, au nom du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau et en mon propre nom, adresser mes salutations au Haut-Commissaire et au Président de cette session et les féliciter pour les conditions créées pour que cette importante rencontre du Comité Exécutif puisse se tenir à la date programmé.

J'en profite pour remercier les organisateurs pour les dispositions qui ont été prise pour que l'on puisse être l'aujourd'hui ainsi que pour l'accueil qui a été réservé à ma délégation.

Nous aimerions porter votre attention sur les points suivants: (i) l'amélioration du système d'asile ; (ii) la réduction des risques d'apatridie ; (iii) et la gestion des risques de déplacements forcés internes, à la suite de l'insécurité climatique et des conflits fonciers.

Pendant cete période, la Guinée-Bissau a maintenu des liens de travail et collaboration très étroit avec le HCR qui, par ailleurs, dispose d'une représentation à Bissau et d'un Point Focal du Pacte Global pour les Réfugiés et le Pacte Global sur les Réfugiés.

C'est dans ce cadre que notre Commission Nationale pour les Réfugiés et Déplacés internes, dans un esprit de partenariat a contribué à l'accomplissement de importantes tâches, ces dernières années, notamment en réponse aux crises humanitaires régionales et africaines, et la continuité de l'assistance concernant la consolidation de l'intégration locale des 10.451 réfugiés déjà effectivement naturalisés.

Dans le contexte de la lusophonie en particulier, les pays membres, sous la présidence de la République de Guinée-Bissau, lors de leur 15^e **Sommet des chefs d'État et de gouvernement** de cette communauté (cette année), ont formulé une déclaration finale - **point 52** -, **Ils ont réaffirmé leur engagement** en faveur des droits humains de tous les migrants et réfugiés, quel que soit leur statut migratoire, **ainsi qu'en faveur de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, et ont salué la création de la Coalition pour le Pacte sur les réfugiés**, une initiative qui vise à renforcer la coopération entre les États membres dans la mise en œuvre du Pacte.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Informant en outre que, pour l'année prochaine, dans le cadre de ses engagements, le Gouvernement privilégie la poursuite de quatre actions – et demande l'accompagnement technique et logistique du HCR :

- (i) l'initiative de la coalition lusophone pour la mise en œuvre des deux PACTES Globaux (réfugiés et migration) - un engagement impératif à mettre en œuvre les résultats issus du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du monde lusophone;
- (ii) la consolidation de l'intégration locale des réfugiés déjà naturalisés ;
- (iii) la gestion du déplacement forcé de la communauté de Djobel ; et
- (iv) les réformes légales et institutionnelles (asile, déplacement forcé interne et apatridie).

Mesdames, Messieurs

D'un point de vue global, la situation des réfugiés et déplacés dans notre pays est maîtrisée, la mise en œuvre des mécanismes et réformes institutionnels poursuivent son cours sous la bienveillance du Gouvernement ainsi que l'élargissement des engagements et le développement d'une feuille de route nationale et des politiques marquées par un net progrès.

Néanmoins, force est de constater qu'il perdure des aspects politiques et opérationnelle sensibles comme par exemple :

- (1) La gestion du déplacement forcé interne à Djobel (notamment) une ile de Cacheu (zone d'intégration);
- (2) Le besoin d'assistance technique et logistique à la Commission Multisectorielle (avec une approche locale) – instituée par le Chef du Gouvernement -, arrêté n°01/PM/2025 du 6 janvier – visant la gestion de solutions durables pour le déplacement forcé de ces communautés (Djobel, Elia, Arame, Varela, Casu, Elalab ...).
- (3) Et, essentiellement, la mobilisation du ressources pour soutenir le processus de consolidation d'intégration locale effective des contingents des réfugiées naturalisées – ciblées plus qui cent-cinquante viles.

Il convient de signaler ici qu'en ce qui concerne l'émigration irrégulier vers l'Europe, malgré le fait que le point de départ se situe généralement dans les pays voisins (Sénégal, Gambie), le flux des jeunes continue encore à se vérifier (bissau-guinéens et d'autres nationalités, candidats), alors qu'ils s'apprêtaient à prendre le fleuve en direction de l'océan. Selon les faits enregistrés l'année dernière, Ils payé entre 200 et 600.000 francs CFA, soit entre 300 et 900 euros chaque pour un montant global payé de presque 90.000 euros.

Monsieur le Haut-Commissaire, Mesdames et Messieurs,

Comme vous pouvez le constater, finalement l'année dernière, le Président de la République a dans son agenda l'invitation qu'il doit formuler à Monsieur le Haut Commissaire des Nations Unies aux Réfugiés, Filipe Grandi.

Mais pour des raisons de calendrier électorale, il a dû repousser cette échéance pour après les élections du 23 novembre 2025.

Parmi d'autres phénomènes associés à cette dynamique migratoire, les risques y afférents, Monsieur le Haut Commissaire, justifient déjà de tester en Guinée-Bissau le projet de nouvelle route migratoire - comme cela se passe au Sénégal, en Mauritanie et au Mali...

Je vous remercie de votre attention